

Appel à candidature pour le poste de direction de l'erg.

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions du décret du 20.12.2001 fixant les règles spécifiques à l'enseignement supérieur artistique organisé en écoles supérieures des arts pour l'encadrement pédagogique.

L'école de recherche graphique (erg), située au 87 rue du Page à 1050 Bruxelles, organise un enseignement supérieur artistique de type long dans le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace. L'erg regroupe environ 500 étudiant·es encadré·es par 120 enseignant·es et 19 membres de l'équipe administrative.

Le mandat de direction est confié par le Pouvoir organisateur pour une durée de cinq ans. Le poste est à pourvoir dès que possible. Ce mandat est renouvelable 1 fois.

Cet emploi est accessible aux membres du personnel engagé·es à titre définitif, aux membres du personnel temporaires engagé·es à durée indéterminée, aux membres du personnel temporaires engagé·es à durée déterminée et à tout·e candidat·e qui répond aux conditions visées à l'article 380 du décret.

Afin qu'une candidature soit recevable, celle-ci doit être composée d'un projet de direction en lien avec le mandat visé et le projet pédagogique, d'un cv détaillé et d'une lettre de motivation. Les candidat·es doivent se rendre disponibles pour les différentes étapes de la commission de recrutement en accord avec le calendrier tel que décrit dans le descriptif du poste.

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature pour le 1 mars 2026 au plus tard à Monsieur Charles Athar, administrateur délégué, 57 rue d'Irlande, à 1060 Bruxelles.

Les candidat·es retenues après une première sélection recevront une invitation pour participer aux différentes étapes du processus de recrutement comme décrit dans le calendrier.

MISSIONS

- Assurer la responsabilité pédagogique journalière de l'école et aider à en définir les grandes orientations en concertation avec le conseil de gestion pédagogique ainsi que la gestion quotidienne tant administrative que financière.
- Développer une connaissance de l'enseignement supérieur artistique en Belgique et de ses spécificités afin de pouvoir réagir aux changements réguliers des décrets qui l'organise.
- Assurer la responsabilité pédagogique de l'école en dialogue avec les valeurs du COISL tels que la qualité, la solidarité, l'inclusivité et la durabilité.
- Assurer la représentation et l'implication de l'erg dans les différentes instances administratives et politiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du COISL (Comité organisateur des instituts Saint-Luc)
- Travailler en concertation avec les différent·es acteurices de l'école.
- Comprendre, observer, et prendre part à ce que font les équipes administratives, enseignante et étudiante au quotidien.
- Permettre et accompagner les dynamiques collectives d'organisation, tant pédagogiques qu'administratives afin de soutenir le potentiel de transformation de l'école.
- Porter attention aux conditions de travail des équipes et à la prévention des surcharges de travail.
- Soutenir et permettre à l'école de faire face aux enjeux politiques, écologiques, sociaux et budgétaires des prochaines années.
- Proposer des perspectives qui tiennent compte du paysage institutionnel existant.

- Développer les échanges et partenariats au niveau local et international.
- Codéfinir le partage des missions avec la direction adjointe.

PROFIL

- Être capable de développer une connaissance fine du contexte politique et institutionnel belge.
- Faire preuve d'un sens et d'une ouverture à l'apprentissage de terrain.
- Faire preuve d'un sens des relations humaines, d'un sens de l'écoute, d'ouverture au dialogue et d'une capacité d'auto-critique.
- Avoir un intérêt pour la pédagogie transdisciplinaire.
- Avoir un goût pour le travail en équipe.
- Fédérer, déléguer et privilégier la concertation.
- Être impliqué·e dans le monde des arts et de la création contemporain·es, et avoir un intérêt pour les transformations et enjeux actuels des pratiques artistiques et apparentées.
- Être intéressé·e par la mission sociale spécifique à l'erg.
- Faire preuve d'une capacité de prise de responsabilité.
- Avoir conscience que l'erg est davantage un espace pédagogique qu'un espace de programmation.

MODALITÉS

Les candidatures doivent être introduites le 1er mars au plus tard, soit par lettre recommandée, soit déposées à l'institut Saint-Luc au 57 rue d'Irlande à 1060 Bruxelles contre accusé de réception, soit à l'adresse mail suivante : ch.athar@islb.be.

La candidature sera accompagnée d'un C.V. détaillé, d'une lettre de motivation et d'un projet pédagogique général articulé à l'actuel projet pédagogique de l'erg, relatif au mandat visé.

Les candidatures doivent être introduites soit par lettre recommandée, soit déposées à l'institut Saint-Luc, 57 rue d'Irlande, à 1060 Bruxelles contre accusé de réception, et ce dans les délais fixés par ce présent appel.

Les candidatures seront examinées par la commission de recrutement constituée à cet effet qui se réunira le 12 mars 2026. La commission sera constituée de membres du personnel enseignant, administratif, d'étudiant·es, de la direction adjointe, d'expert·es externes à l'institution et présidé par un membre du Pouvoir organisateur.

Les candidat·es retenu·es seront prévenu·es le 24 mars, et seront reçu·es par la commission pour une visite de l'erg individuel·le, structurée autour de moments de rencontre avec des acteur·ices de l'établissement, entre le 7 et le 10 avril.

Suite à la visite, les candidat·es auront l'occasion de compléter leur projet pédagogique par l'envoi d'une note complémentaire (2 pages max) à transmettre le 14 avril au plus tard à la boîte emploi@erg.be.

Un moment d'évaluation des compétences sera ensuite organisé par un bureau d'évaluation indépendant des Instituts, entre le 15 avril et le 8 mai. Deux demi-journées par candidat·e seront prévue à cet effet. Cette modalité est commune à toutes fonctions pourvues par le COISL.

Les candidat·es seront reçu·es entre le 18 et le 20 mai par la commission de recrutement pour un entretien individuel.

La commission sélectionne ensuite l/e candidat·e retenu·e et fait valider son choix par le CGP. La décision finale sera communiquée le 1er juin. L/e candidat·e retenu·e recevra une lettre de mission précisant l'étendue de son mandat.

Si vous avez quelques questions, vous pouvez les adresser à emploi@erg.be. Les questions et réponses seront publiées sur un pad (document collectif [https://pads.erg.be/p/candidature-direction_FAQ]) et seront donc visibles pour toutes.

L'anonymat des candidat·es sera respectée tout au long du processus.